



Amiens, le 3 avril 2019

Communiqué de presse

**Commission départementale d'action contre les violences
sexistes et sexuelles – mercredi 3 avril 2019
Les services de l'Etat poursuivent leur action pour prévenir et lutter
contre ces violences dans le département de la Somme**



Muriel Nguyen a présidé ce mercredi 3 avril 2019 la commission départementale d'action contre les violences sexistes et sexuelles .

Instance d'impulsion, de propositions et d'évaluation, cette commission a pour objectif de structurer et territorialiser le partenariat entre l'ensemble des acteurs engagés dans la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Dans la Somme, les violences conjugales concernent plus de 8 femmes par jour, sans distinction d'âge ou de milieu social.

En 2018, le département déplore 2 homicides, 1 violence ayant entraîné la mort en zone rurale et 1 tentative d'homicide en zone police. Les forces de l'ordre ont effectué 3170 interventions à domicile pour violences conjugales/intrafamiliales, soit une augmentation de 2% par rapport à l'année 2017. De même 133 viols sont à déplorer, soit une augmentation de 7,5% par rapport à 2017.

Un protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles 2018-2022, porté par la préfète de la Somme, mobilise 34 partenaires signataires, afin de formaliser et renforcer le partenariat existant entre les services de l'Etat, le département, l'institution judiciaire, les autres collectivités locales et l'ensemble des actrices et acteurs impliqués dans la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.

Les signataires se sont engagés sur des objectifs d'actions dans le cadre d'une prise en charge territorialisée et coordonnée des violences sexistes et sexuelles. Il s'agit de mailler l'ensemble du territoire par des réseaux d'acteurs pour prévenir ces violences, mais aussi pour répondre le plus efficacement possible aux victimes et leur permettre un retour plus rapide à l'autonomie.

Il s'agit également de renforcer la complémentarité des interventions à travers des actions de prévention, de prise en charge des victimes et de traitement de la violence, d'accompagnement et d'accueil d'urgence, d'hébergement et d'accès au logement social des victimes. Une attention particulière est portée à la lutte contre la récidive, à travers la responsabilisation des auteurs et par des actions de prévention et de communication auprès du grand public et des jeunes en particulier.

L'amélioration de la prise en charge et du suivi des femmes victimes de violences doit passer par le renforcement de la prise en charge dans sa globalité, nécessaire face aux situations de violences faites aux femmes, en particulier par la fluidité des circuits entre les pôles médical, social et judiciaire.

Aussi, à travers ce protocole, une approche territorialisée est privilégiée de manière à promouvoir, au niveau local, la complémentarité des institutions et des associations mobilisées dans la lutte contre les violences, et d'améliorer l'orientation des femmes, grâce au travail mené par le réseau d'acteurs de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes dans chaque arrondissement du département de la Somme.

C'est au sein de cette commission départementale que se construit le partenariat qui permet de faire progresser la connaissance des faits de violences, du vécu des femmes qui les subissent et de bâtir des initiatives adaptées aux priorités constatées.